



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 113322

Texte de la question

M. François Liberti appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les conditions d'attribution de l'allocation d'adulte handicapé. Aujourd'hui, pour en bénéficier, il y a obligation pour les personnes ayant un taux d'incapacité entre 50 % et 79 % de ne pas avoir occupé d'emploi depuis un an pour en bénéficier. Cette disposition amène parfois à des situations très difficiles. Aussi il lui demande de supprimer cette obligation.

Données clés

Auteur : [M. François Liberti](#)

Circonscription : Hérault (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113322

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13184